



Conseil communal

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Cheseaux du 8 octobre 2024

Président : AUBERSON Thierry

Excusés : BAGNOUD Florence – CHISHOLM Helen – GUGGENBÜHL Hans-Peter – HEGY Séverine – MARTELLOTTA Marina – WIRTHS Damien – ZAUGG Livia – ZIMMERMANN Pierre-Yves

Absents : BONZON André

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance 18 juin 2024.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assementation en qualité de conseiller de M. Urs Imgrüt pour l'Entente villageoise, en remplacement de Mme Naïcha Kähr, conseillère sortante.
- 6) Préavis 34/2024 « Demande de crédit destiné à la réfection des aménagements routiers sur la route de Morrens, sur son tronçon inférieur ».
- 7) Préavis 35/2024 « Demande de crédit budgétaire supplémentaire 2024 pour l'octroi d'une subvention extraordinaire ».
- 8) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président salue l'assemblée ainsi que le public présent.

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2024

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

Le procès-verbal est adopté à la majorité avec un avis contraire et une abstention.

1) Adoption de l'ordre du jour

M. Simon Kassimidis demande la modification de l'ordre du jour, permettant d'y intégrer une interpellation intitulée « aveuglement causé par des installations solaires inappropriées ».

Aucune autre adjonction n'est demandée.

▪ **L'ordre du jour modifié est adopté à la majorité avec trois abstentions.**

2) Communications du Président

Le prochain conseil communal aura lieu du 12 novembre 2024 dans la salle du Grand Conseil à Lausanne et la rencontre sera avancée à 20h00. Le Président remercie Mme Christiane Rihs pour cette organisation, ainsi que la Municipalité qui a accordé un crédit pour financer un apéritif en fin de séance qui sera servi par les Paysannes vaudoises dans la cafétéria du Grand Conseil.

Une Invitation a été adressée à chaque membre du Conseil pour participer à la conférence du PALM qui aura lieu au Théâtre Beausobre à Morges et rappelle qu'il faut impérativement s'inscrire pour y participer.

Les activités du Président ont été les suivantes :

- Le 23 août - invitation de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) – 4^{ème} volet du Cycle de conférences – protection de la population.
- Le 30 août - l'inauguration de la nouvelle place de jeux de la Plantaz.
- Le 9 septembre 2024 - Mme Nathalie Bourquin Berger, vice-présidente, a participé à la première séance de la Commission des finances.

Les activités du bureau ont été :

- La passation de pouvoir des présidents avec le président sortant le 25 juin 2024.
- Le 28 août 2024 le bureau s'est réuni pour désigner les membres de la commission chargée d'étudier le préavis 34/2024 présenté ce jour.
- Le 11 septembre 2024 le bureau s'est réuni pour désigner les membres des commissions chargées d'étudier les préavis 36/2024 et 37/2024 qui seront présentés lors du Conseil de novembre 2024. La vice-présidente a remplacé à cette occasion le Président.
- Le dimanche 22 septembre pour procéder au dépouillement des dernières votations. Le Président tient à remercier les personnes présentes et indique que les prochaines votations auront lieu le 24 novembre prochain avec 4 objets fédéraux :
 - o Arrêté fédéral 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales.
 - o Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail: sous-location).
 - o Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail: résiliation pour besoin propre).
 - o Modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations).

3) Informations de la Municipalité

M. Etienne Fleury, Syndic, communique les changements au niveau du personnel suivants :

- M. Stéphane Perret a pris ses fonctions le 15 juillet 2024, au service technique, dont la mission principale sera de mettre en place le système d'information du territoire (SIT) communal permettant ainsi le référencement géographique, ce qui facilitera le travail administratif.
- Fin août Mme Sonia Rivetti a été engagée en renfort en CDD au bureau technique pour donner un coup de main à la police des constructions pour rattraper le retard cumulé.
- Mi-septembre M. Alex Merklin a été engagé comme stagiaire pour six mois au secrétariat municipal. Ce qui permettra de définir le profil exact à rechercher pour l'engagement d'un-e futur-e adjoint-e du Greffe.
- M. Christian Franco, boursier, a fait valoir son droit à la retraite pour le 28 février 2025 avec une fin de fonction au 31 décembre 2024.

M. Etienne Fleury, Syndic, donne quelques explications sur la réorganisation de l'administration – un dépassement budgétaire est d'ores et déjà annoncé à la suite de ses multiples déménagements.

Mme Liliane Annen, Municipale, donne quelques informations sur l'avancée des travaux et indique que les travaux au Châtelard vont bon train et seront terminés à la fin octobre 2024. DLV la pose des bordures est en cours et le délai sera respecté sous réserve de la météo.

Mme Liliane Annen, Municipale, indique que le 3 octobre 2024 a eu lieu la sortie des seniors avec 211 participants, lesquels ont pu visiter le Chaplin's World à Corsier s/Vevey, pour terminer par un repas au Casino de Montreux.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, indique qu'une séance publique aura lieu le 30 octobre 2024 concernant la requalification des giratoires de Bel-Air et de Mon-Repos et du contournement, ainsi que la création d'une voie de bus à la route de Genève. Elle signale également que le jeudi 14 novembre 2024 aura lieu une séance d'information pour la valorisation des biens immobiliers et l'amélioration des performances énergétiques à l'attention des propriétaires ; le QR code de l'invitation adressée aux propriétaires ne fonctionne plus mais le lien Internet est valable. Elle se tient à disposition des personnes intéressées.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, indique que lors de la dernière séance Mme Martine Furrer avait fait une intervention concernant la mise en place de subsides pour les transports pour les personnes à mobilité réduite. Elle a rencontré le responsable du Canton et indique que cela ne va pas être si simple car des changements sont en cours au Canton ; un appel d'offre a été fait pour trouver des nouveaux transporteurs ; les offres vont être étudiées et de nouvelles conventions vont être établies. Elle s'engage à suivre ce projet de prêt.

4) Informations régionales

--

5) Assermentation en qualité de conseiller de M. Urs Imgrüt pour l'Entente villageoise, en remplacement de Mme Naïcha Kähr, conseillère sortante

M. Urs Imgrüt se présente ; il a 59 ans, a déjà fonctionné comme conseiller durant une législature dans son ancienne commune ; il est ingénieur en télécommunication.

Le président procède à son assermentation.

6) Préavis 34/2024 « Demande de crédit destiné à la réfection des aménagements routiers sur la route de Morrens, sur son tronçon inférieur »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Monique Pralong fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 590'000.00 TTC destiné à la réfection des aménagements routiers de la route de Morrens sur son tronçon inférieur, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la Cofin de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Walter Lanz fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles sont les mêmes que la commission ad hoc.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Liliane Annen, Municipale, indique que ce préavis s'inscrit dans la suite des préavis 10, 14 et 19 qui ont déjà été présentés et tient compte uniquement de la réfection de la route, le plan annexé ne prévoit pas les marquages et les aménagements de sécurité. Lors du préavis 19 / 2023, ces aménagements faisaient partie de ce préavis. Lors du conseil communal du 7 novembre 2023 des explications avaient été données également sur les passages piétons, soit que le passage supprimé arrivait dans la zone verte de la dépose minute raison pour laquelle il avait été décidé de mettre le passage piétons plus haut, ce qui permettait aux enfants d'accéder directement à l'école. Cependant des remarques avaient été faites à ce moment-là comme quoi cette idée n'était pas judicieuse, car les enfants n'auraient pas forcément utilisé ce passage pour éviter de remonter. Il a été choisi de présenter le préavis en ne marquant pas le passage piétons mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas. Des analyses vont être faites pour sécuriser le passage des enfants. En général dans les zones 20 et 30 les passages ne sont pas admis sauf si c'est à proximité immédiate d'un collège. Est-ce que la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) validera ? Cela ne devrait pas trop poser de problème. La possibilité de déplacer légèrement la zone de dépose peut également être envisagée, plusieurs solutions seront étudiées. Elle précise que cela ne change rien dans le fonds du préavis ni sur le montant.

M. Jean-Dominique Decotignie avoue que l'intervention de Mme Liliane Annen le rassure un peu mais pas totalement. Aucun enfant n'empruntera ce passage piétons à son avis. Le chemin de Morrens, est à 30 à l'heure ce qui n'est pas forcément respecté. Quand Mme Liliane Annen stipule « pour que les automobilistes puissent ralentir » cela lui fait peur, il faut les obliger à ralentir. Le texte dit qu'il y aura des modérateurs de vitesse, mais avec passage piétons ou pas ? Si oui il faut qu'il soit à un endroit convenable autrement il ne sera pas utilisé. S'il n'y a pas de passage piétons il faudra qu'il y ait une obligation de ralentir et pas juste deux pots de fleurs.

Mme Priscille Michel tient à préciser que les enfants arrivant du quartier Champ-Pamont ne vont pas tous à DLV, mais également aux autres collèges et ils passent également sur ce chemin.

La parole n'étant pas demandée le Président passe au vote.

- Le préavis 34/2024 est accepté à la majorité moins 1 avis contraire et 8 abstention.

7) Préavis 35/2024 « Demande de crédit budgétaire supplémentaire 2024 pour l'octroi d'une subvention extraordinaire »

Le Président demande au rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Frédéric Gygax fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit budgétaire supplémentaire 2024 pour un montant de CHF 100'000.00, de prendre acte que le résultat du budget 2024 sera impacté par cette charge complémentaire et de donner décharge à la Cofin de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Etienne Fleury, Syndic, tient à préciser que le fonds actuel est totalement utilisé et des travaux déjà exécutés avec des factures rentrées sont en attente ; les propriétaires sont en droit de recevoir la subvention leur revenant. La commission des finances avait suggéré d'être créatif pour palier à ce problème. C'est une subvention extraordinaire à ajouter au budget 2024 qui n'alimente pas le fonds ce qui serait illégal. C'est une solution moyennement élégante, mais comptablement légale et pour cette année uniquement. Au moins de décembre une demande de modification du règlement sera présentée au Conseil.

M. Simon Kassimidis va s'abstenir de voter ou voter contraire en prévision de son interpellation mais n'est pas contre ce fonds de subventions.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 35/2024 est adopté à la majorité moins un avis contraire et 3 abstentions.**

8) Interpellation « Aveuglement causé par des installations solaires inappropriées »

Le Président rappelle la définition d'une interpellation :

- « L'interpellation est une demande d'explication adressée à la Municipalité sur un fait de son administration. Elle ne comprend ni le pouvoir d'annuler ou de modifier les décisions municipales, ni celui d'adresser des instructions impératives à la Municipalité. L'auteur de l'interpellation ou tout membre du Conseil peut proposer à l'assemblée l'adoption d'une résolution à la fin de la discussion qui suit la réponse de la Municipalité à l'interpellation. La résolution consiste en une déclaration à l'attention de la Municipalité et n'a pas d'effet contraignant pour celle-ci.

La procédure est la suivante :

- Le Conseiller informe par écrit le Président de l'objet de son interpellation (au plus tard avant le début de la séance) ;
- Le Président lit l'objet de l'interpellation au Conseil ;
- Le Conseil vote sur la prise en considération (qui doit être soutenue par 5 membres au moins) ;
- Le Conseiller développe son interpellation (= lecture de l'interpellation et éventuels compléments d'information) ;
- La Municipalité répond immédiatement ou au plus tard dans la séance suivante ;

M. Simon Kassimidis précise que cette interpellation est cosignée par lui-même, M. Jean-Dominique Decotignie, M. Gilbert Dupuis, Mme Mélanie Treur de l'Avenir social et écologique (AS2E) et M. Patrick Dutruit, Christophe Briguet de l'Entente villageoise. Il en fait lecture. Ce document est joint au présent procès-verbal.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, indique que la Municipalité va utiliser son droit de répondre lors de la prochaine séance. Elle tient toutefois à souligner que la Municipalité est bien consciente de cette réalité et que des réponses sont attendues de la part du Canton. Le formulaire dont il est fait question dans l'interpellation n'est pas un formulaire d'autorisation mais un formulaire d'annonce.

M. Laurent Deschamps remarque que les problèmes soulevés par cette interpellation sont rencontrés tous les jours, car certaines entreprises qui veulent faire du chiffre ne se rendent pas compte de la problématique et n'entreprennent pas toutes les études d'anticipation en utilisant les logiciels techniques à disposition.

M. Jean-Dominique Decotignie doute fort que les logiciels techniques soient utilisés. Selon lui Solstis, qui n'est pas n'importe quelle entreprise, répond qu'elle ne peut rien faire et que c'est légal. A son avis, il est nécessaire de pouvoir maintenir la qualité de vie de tout un chacun et la qualité des relations entre les gens. Il est urgent qu'il y ait au moins quelques règles au niveau communal pour éviter ce genre de problème.

M. Simon Kassimidis ajoute que les personnes qui se trouvent dans ces situations ne savent pas quoi faire, il faut aller à la chasse aux informations pour finalement être un peu perdu. En attendant, rien ne peut être fait car une fois les panneaux installés les propriétaires ne veulent pas entrer en matière et les autorités sont prises de cours ; les personnes qui subissent sont entre le marteau et l'enclume. Les outils à ce jour sont de demander des séances de conciliation ou porter plainte pour aller devant les tribunaux.

M. Laurent Deschamps précise que les installations au nord nécessitent deux fois plus de panneaux qu'au sud. La provenance des panneaux n'est souvent pas connue alors qu'il serait très important que le service technique puisse obtenir ces informations et d'avoir accès au dossier complet.

M. Etienne Fleury, Syndic, tient à préciser que la Municipalité ne minimise pas du tout le problème car la situation n'est pas acceptable. Il indique que la même problématique avait été rencontrée avec les pompes à chaleur air/eau. Tout d'un coup il est décidé de simplifier les procédures et toutes les barrières de contrôle sont enlevées. Il faut maintenant définir les responsabilités de chacun et trouver une voie pour l'installation des panneaux solaires. Une réponse sera apportée lors du prochain Conseil.

M. Simon Kassimidis a bien entendu la remarque du Syndic concernant les pompes à chaleur. A choisir il préférerait le bruit que l'éblouissement pour préserver ses yeux.

M. Thierry Auberson, Président, indique que cette interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour du prochain Conseil et le document électronique sera mis à disposition sur l'Intranet. Il signale que la réponse de la Municipalité ne pourra pas être amendée et il n'y aura pas de vote. La seule chose qui pourrait avoir c'est un vote du Conseil qui propose une résolution. Si une résolution devait être déposée elle ne devrait pas contenir d'adjonction pour la Municipalité.

9) Divers et propositions individuelles

M. Basile Monnier indique qu'il a envoyé un mail à l'administration concernant le parking provisoire à l'usage unique des locataires durant les travaux à DLV et n'a à ce jour toujours pas obtenu de réponse. Ce parking est régulièrement utilisé par des conducteurs qui n'y ont pas accès, notamment par les usagers du volley. Cette situation doit cesser et il espère être entendu et que des mesures seront prises.

M. Jean-Dominique Decotignie tient à relever qu'en début d'année la Municipalité avait honoré April Fohouo, judoka, qui était championne d'Europe U21. Elle est depuis octobre 2024 devenue vice-championne mondiale U21.


M. Walter Lanz indique avoir eu l'occasion de participer à la sortie des seniors et il tient à remercier la Municipalité pour cette belle journée et tout particulier Mme Liliane Annen, Municipale, pour son organisation.

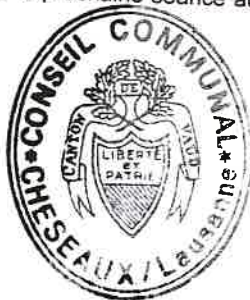
M. Walter Lanz indique qu'il aurait été intéressé à participer à la séance publique du 30 octobre 2024 concernant la requalification des giratoires de Bel-Air et de Mon-Repos et du contournement, ainsi que la création d'une voie de bus à la route de Genève, toutefois il ne sera pas disponible à cette date. Il demande s'il ne serait pas possible de faire une telle présentation lors d'un Conseil.

M. Etienne Fleury, Syndic, répond que le crédit d'étude a été voté par le Conseil et que la suite logique est le crédit de construction, pour lequel le préavis contiendra le projet complet et détaillé. Il souligne qu'il s'agit d'un projet cantonal raison pour laquelle c'est la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) qui va présenter ce projet. Il précise qu'il n'est pas contre une présentation au conseil mais à quel moment ?

Le Président stipule qu'une présentation pourrait être faite dans le cadre des séances de préparations comme pour la nouvelle place de jeu.

M. Thierry Auberson, Président, rappelle que la prochaine séance aura lieu à Lausanne et précise qu'il faudra une carte d'identité pour entrer au Parlement.

Thierry Auberson

Président du Conseil



Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

Annexe : interpellation « aveuglement causé par des installations solaires inappropriées »

Séance levée à 21 :40
Cheseaux, le 9 octobre 2024

Prochaines séances :
Mardi 12 novembre 2024 – 20.00 dans la Salle du Grand Conseil - Lausanne
Mardi 17 décembre 2024